

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY
EN DATE DU MARDI 13 DECEMBRE 2016 A 19 HEURES**

SOMMAIRE :

- 1) – APPROBATION AVAP ;
- 2) – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ;
- 3) – POINT SUR LES TRAVAUX ;
- 4) – QUESTIONS D'ACTUALITE
- 5) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille seize, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme TRAULE Elisabeth, Mme BALIN Jeannine, Mme PETIGNY Valérie, M. DUBOIS Luc, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, Mme VILAIN Catherine, M. CHARLET Jean-Luc, Mme ALIX Huguette, M. LACHEREZ Guy, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMAMD Jérôme.

Etaient absents excusés : Mme BOHIN Camille et M. MASSAU Thierry, excusés. M. GADOUX Alain-Xavier, absent.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Après avoir procédé aux modifications demandées par M. LACHEREZ Guy, M. RENAUX Jean-Michel et M. CHARLET Jean-Luc, le procès-verbal du 16 novembre 2016 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – APPROBATION DE L'A.V.A.P. (AIRE DE VALORISATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CLAVAP, dans sa séance du 21 septembre 2016, a arrêté le dossier AVAP après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur et a soumis ensuite le document à l'avis du Préfet de la Somme.

Le dossier a été réceptionné en Préfecture le 04 Octobre 2016 et le Préfet disposait d'un délai de deux mois pour rendre son accord. En l'absence de réponse de sa part dans les deux mois, son avis est réputé favorable.

M. GOUDEMAMD Jérôme regrette les contraintes liées à l'A.V.A.P. et n'est pas favorable à ce règlement.

M. LACHEREZ Guy rappelle que si l'AVAP (ou la ZPPAUP) n'existait pas, la Commune se verrait appliquer la règle des 500 mètres autour des monuments classés historiques et que nous serions liés à l'avis unique de l'Architecte des Bâtiments de France. Le fait de disposer d'un règlement réfléchi, construit et écrit permet de connaître à l'avance les règles d'urbanisme et de bénéficier de la possibilité de faire un recours contre les avis de l'Architecte des Bâtiments de France en cas de besoin.

M. le Maire précise qu'avec l'AVAP la Commune dispose d'une uniformité de la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide définitivement, à la majorité (1 voix contre : M. GOUDEMAND Jérôme), l'A.V.A.P. qui vient en remplacement de la Z.P.P.A.U.P.. Il est précisé que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été modifié pour sa mise en compatibilité avec l'A.V.A.P. par la Communauté de Communes du Contynois en charge de la compétence PLUI.

M. le Maire précise que ces documents seront adressés pour application aux différents services concernés (DRAC, DDTM, DREAL, STAP, Préfecture, Région, Département).

Dans la continuité de l'adoption de ces nouveaux règlements d'urbanisme, la Communauté de Communes du Contynois va déposer sa demande de permis d'aménager pour le village de tourisme.

Dans le cadre du lotissement BDL route de Luzières, M. le Maire informe l'assemblée que certains constructeurs n'ont pas respecté les règles du P.L.U. ou les prescriptions de l' A.B.F.. Des mises en demeure seront adressées aux pétitionnaires des permis de construire.

II – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population se déroulera sur Conty du 19 janvier au 18 février 2017. Pour ce faire, le Conseil Municipal a désigné en juin dernier, Mme RAMET Nathalie en qualité de coordinateur communal.

Trois agents recenseurs seront recrutés afin d'effectuer le recensement auprès de la population. Il s'agit de : Mme FORGET Magali, Melle MILLOT Océane et M. BOHIN Pierre.

Une dotation forfaitaire de 3 188 Euros sera versée à la Commune pour ce travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération des agents recenseurs et coordinateur communal de la façon suivante :

- 1,30 Euro par fiche individuelle ;
- 1,00 Euro par fiche logement ;
- 25 Euros par journée de formation ;
- 200 Euros pour le coordinateur communal.

III – POINT SUR LES TRAVAUX :

- Aménagement de la zone rue de la Gare :

Dans le cadre de l'aménagement de la zone rue de la Gare, la Commission d'appel d'offres s'est réunie afin de prendre connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre.

Deux entreprises ont déposé une candidature pour la réalisation des travaux de VRD, EIFFAGE et STPA. Les entreprises ont remis des offres conformes au dossier de consultation. En fonction des critères des sélections prévus au règlement de consultation, l'offre de l'entreprise STPA a été retenue pour un montant total de 237 141.61 Euros H.T.. Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant.

Les travaux devraient commencer en janvier 2017. Il est rappelé que ces aménagements sont financés par la vente des terrains et immeubles de la zone et ne bénéficient pas de subventions.

- Aménagement du centre bourg :

-

Le Conseil Départemental a présenté récemment aux élus son nouveau dispositif de politique territoriale et de financement des projets communaux. Une enveloppe d'environ 1 076 000 € sera attribuée au territoire intercommunal (Poix, Oisemont, Conty) pour le programme 2017-2020, avec des bonus possibles sous certaines conditions. La structure intercommunale devra définir sa politique et mobiliser cette enveloppe sur des projets qu'elle aura retenus.

M. le Maire précise que l'aménagement du centre bourg sera positionné sur cette politique.

Suite à l'interrogation de M. LACHEREZ Guy, il est précisé que l'ensemble des trottoirs rue de la Gare sera réalisé dans ce programme et que les agents communaux se chargeront de l'aménagement paysager de cette rue.

A la question de M. RENAUX Jean-Michel, il est confirmé que l'enfouissement des réseaux de télécommunication est prévu dans les travaux.

Les travaux relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement sont confiés en sous-traitance à SPEE.

En ce qui concerne la fibre optique, M. le Maire précise que les fourreaux seront passés. De plus, une réunion avec Somme Numérique sera proposée en début d'année afin de répondre à toutes les questions techniques. M. LACHEREZ Guy précise qu'un point d'accès à la fibre optique existe à l'angle des rues des Ecoles et Henry Dunant.

M. GOUDEMANT Jérôme suggère que M. le Maire prenne contact avec plusieurs opérateurs afin d'étudier la possibilité d'installer la fibre optique dans la Commune et les associer à cette réunion.

M. le Maire informe l'assemblée que GRDF a passé une information dans les rues Guy de Ségonzac, place du Général de Gaulle et rue du Général Leclerc afin d'inciter les particuliers qui le souhaitent à prévoir leur raccordement au réseau de gaz. En effet, après les travaux d'aménagement, cette possibilité n'existera plus à moyen terme.

IV – QUESTIONS D'ACTUALITE :

M. le Maire informe l'assemblée que Orange France envisage de modifier son antenne relais de radiotéléphonie située en haut du cimetière de Conty. Ainsi, Orange souhaite offrir de nouveaux services aux abonnés et mettre en place la 4G en remplaçant les antennes existantes. La mise en service devrait intervenir en Mars 2017.

Parallèlement, Orange nous informe que le déploiement des réseaux 4G risque d'entraîner des perturbations de la réception de la TNT.

V – QUESTIONS DIVERSES :

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse tient à préciser que l'attribution des logements OPAC et OPSOM est faite par une commission au sein de ces organismes et non par elle-même. La Commune est consultée pour proposer des candidats mais ne dispose d'aucune priorité.

En ce qui concerne les biens communaux, c'est M. le Maire qui décide de l'attribution après avoir consulté ses adjoints.

Il est précisé que les logements OPSOM rue de la Ligue ont tous trois été attribués à des contynois.

M. BERNARD André informe l'assemblée de l'achèvement des travaux au cimetière de Wailly. Ceux-ci ont permis la disponibilité de 5 à 6 concessions.

En ce qui concerne la demande des locataires du logement 2 rue des Ecoles, M. ROUZAUD Martial et Mme PETIGNY Valérie, le coût pour l'installation d'une extraction d'air s'élève à 447 €uros H.T..

Enfin il a été envisagé la construction d'un local de rangement d'environ 50 m² rue de la Ligue afin de recevoir le matériel de la salle des fêtes (chaises, tables...). Ce projet devra être étudié dans le cadre de l'élaboration du budget 2017.

M. LACHEREZ Guy suggère que la Commune achète l'ensemble immobilier situé à l'arrière de la salle des fêtes pour agrandir les locaux et revendre ensuite la maison. M. le Maire précise que le prix de vente de l'immeuble est beaucoup trop élevé : 90 000 €uros.

M. LACHEREZ Guy regrette le manque d'informations concernant l'aménagement du centre bourg. M. le Maire rappelle que le projet a été présenté par le bureau d'études à l'ensemble du Conseil Municipal et que les commerçants ont été associés également à la réflexion.

La programmation de ces travaux a du s'accélérer compte tenu des contextes de fusion de la Communauté de Communes avec laquelle nous avons passé une convention de mandat et au dépôt des demandes de subventions.

M. le Maire précise que le projet sera toutefois présenté à nouveau à la commission des travaux dès janvier 2017.

M. MOYENS Jean-Pierre informe l'assemblée qu'à compter de 2017 la Commune devra régler une cotisation de 200 €uros pour participer au label des villes et villages fleuris. Le Conseil Municipal donne son accord.

Mme RONGIER Marie-Laure invite les conseillers municipaux à participer au spectacle de Noël offert aux enfants le 17 décembre prochain.

M. CHARLET Jean-Luc fait part du mécontentement et de l'inquiétude des riverains de la rue des Alouettes qui subissent chaque jour les désagréments occasionnés par le nouveau garage de mécanique installé dans les locaux rue des Chapeliers. M. le Maire précise qu'il est intervenu à multiples reprises auprès de ce garage et que la Gendarmerie va verbaliser les responsables qui ne respectent pas les règles de stationnement et de sécurité.

M. LACHEREZ Guy signale le manque de globe sur certains poteaux d'éclairage public rue Henry Dunant et leur mauvais entretien. M. le Maire a rencontré récemment les responsables de la Fédération Départementale d'Énergie et leur a rappelé leurs obligations prévues dans la convention de maîtrise d'ouvrage. De plus, il a évoqué les prix très élevés pratiqués par CEGELEC par rapport à d'autres prestataires.

M. LACHEREZ Guy demande que soit favorisé l'entretien systématique et régulier.

M. le Maire étudie actuellement le remplacement des armoires qui peut bénéficier d'une subvention de 70%.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.30.